

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024

PROCES VERBAL

Le trente janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Dorinne BALOCHE, Mireille BEDOUET, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Christelle EVAÏN, Roger RICARD, Isabelle LAUNAY, Aude LECLERC-VOUAUX, Claude JUGE, David HOCDE, Norbert LIVÉNAIS, Damien DESERT, Sonia GUIOULLIER, Loïc LACROIX, Romain BRETON, Sophie BALLU, Philippe PELLUAU.

Étaient absents ou excusés : Armelle JOLYS, Sylvine GAULTIER, Sophie DESMIER, Claude PAILLARD.

Mme Sophie BALLU est porteuse d'un pouvoir de Mme Armelle JOLYS.

Mme Dorinne BALOCHE est porteuse d'un pouvoir de Mme Sylvine GAULTIER.

Mme Christelle EVAÏN est porteuse d'un pouvoir de M. Claude PAILLARD.

Mme Sophie BALLU est élue secrétaire de séance.

M. le Maire constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement et ouvre la séance.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 21 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2023 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté par 22 voix Pour, / voix Contre et / abstentions.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 08 septembre 2020, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 6 et 8 rue du 8 mai 1945
- 29 rue de Pouancé
- 7 rue du Maréchal Leclerc

Le Conseil Municipal n'émet pas d'observations.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'inscrire à l'ordre du jour le point suivant :

➔ Délégation à M. le Maire en matière de demande de subventions.

AFFAIRES GENERALES

2024 – 001 : DELEGATION A M. LE MAIRE EN MATIERE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu l'article L 2122-22 du CGCT qui permet au Conseil municipal de déléguer des compétences au Maire,

Pour permettre une meilleure réactivité aux AAP et autres affaires en lien avec les compétences communales,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DELEGUE à M. le Maire la compétence de l'alinéa 26 de l'article L2122-22 du CGCT, à savoir :

- 26 : De demander à tout organisme financeur, pour l'ensemble des affaires communales, l'attribution de subventions.

FINANCES

2024 – 002 : OUVERTURES DE CREDITS 2024

Le budget général de l'année 2024 sera voté début avril,

En application de l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, le Conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la

limite du quart des crédits nouveaux ouverts au budget de l'exercice précédent, soit une enveloppe financière de 430 166 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'ouvrir les crédits budgétaires suivants :

Opération 152 – Voirie

231 Installations, matériel et outillage technique + 65 000 €

Opération 154 Travaux de bâtiments

231 Installations, matériel et outillage technique + 100 000 €

Opération 217 – vestiaires du stade

231 Installations, matériel et outillage technique + 30 000 €

Opération 218 – Mise en compatibilité du PLU

202 Frais d'études, d'élaboration, de modification
et de révision des documents d'urbanisme réalisation de documents + 1 000 €

Opération 221 – Vidéo protection

231 Installations, matériel et outillage technique + 16 000 €

Opération 224 – Aménagement du Centre Social

203 Frais d'études + 3 240 €

Opération 227 Aménagement Rue du Château d'Eau

204182 bâtiments et installation + 82 000 €

Opération 75 Acquisition de matériel

2188 Autres immobilisation corporels + 21 000 €

Total : 318 240 €

RESTES A REALISER 2023 :

Les investissements ont un caractère pluriannuel, à ce titre dès qu'il sont votés par le Conseil Municipal, dans la limite des dépenses et des recettes ouvertes et de l'engagement des dépenses et des recettes, ils peuvent être repris en totalité ou en partie d'une année sur l'autre par M. le Maire.

Pour information, voici le tableau des restes à réaliser 2023 au 31 décembre 2023.

ETAT DES RESTES A REALISER AU 31.12.2023

DEPENSES					
Articles	Opération	Objet	Prévu au budget 2023	Réalisé au 31.12.2023	Crédits de report
2315	210	Extension périscolaire	175 000.00	39 048.47	102 214.00
2031	213	Petites Villes de Demain	165 000.00	116 161.40	48 838.00
2315	216	Rénovation énergétique Résidence du Pays Bleu	550 000.00	188 975.37	346 025.00
2315	217	Vestiaires du stade	260 000.00	5 457.60	11 544.00
2188	221	Vidéo protection	87 000.00	0.00	87 000.00
2313	224	Aménagement Centre Social	7 200.00	1 800.00	5 400.00
2188	225	Autoconsommation électrique	325 000.00	0.00	67 247.00
				Total	668 268.00

RECETTES					
Articles	Opération	Objet	Prévu au budget 2023	Encaissé au 31.12.2023	Report
1322		Régions	166 250.00	66 625.00	66 625.00
13241		Autres groupements	97 300.00		97 300.00
1328		Autres	117 000.00	100 505.71	17 000.00
1331		DETR	169 713.09	5 855.09	18 000.00
1348		Autres	205 000.00	0.00	205 000.00
				Total	403 925.00

2024 – 003 : RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Comme chaque année, il a été fait appel à des organismes bancaires pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie de 300 000 €.

Cette ligne de crédits a pour objectif de pallier à des besoins ponctuels de trésorerie.

Après analyse des offres,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

RETIENT l'offre du Crédit Agricole,

Avec les caractéristiques suivantes :

- Montant : 300 000 €
- Durée 12 mois
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : **0.20% (soit 600 €)**
- Index : Taux Euribor 3 mois moyenné **+0.30%**

A titre indicatif, l'Euribor 3 mois moyenné est de **3.935%** en janvier 2024.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette ligne de trésorerie.

2024 – 004 : M57 - DEROGATION A LA REGLE DE L'AMORTISSEMENT AU PRORATA-TEMPORIS

L'instruction comptable M57 qui est applicable depuis le 1^{er} janvier 2024 évolue.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de calculer l'amortissement à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service et non pas au prorata-temporis comme le prévoyait initialement la M57.

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente.

2024 – 005 : AVANCE SUR SUBVENTION D’EQUILIBRE VERS LE BUDGET DU CCAS

Avant le vote du budget, pour faire face à des besoins de trésorerie du CCAS,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres

ALLOUE une avance de subvention d’équilibre d’un montant maximum de 60 000 € vers le budget principal du CCAS 2024.

VOIRIE – ENVIRONNEMENT

2024 – 006 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2024 - ADOPTION DU PROJET D’AMENAGEMENT DES PLACES DE L’EUROPE ET DE L’EGLISE

M. le Maire expose le projet d’aménagement des places de l’Europe et de l’église.

L’estimation des prix est la suivante :

Lot Espaces Verts :	229 130.50 € H.T.
Lot VRD :	805 400.00 € H.T.
TOTAL : .	1 034 530.50 € H.T.

N.B : Cette estimation n’intègre pas :

- le déplacement du kiosque (incluant la démolition des fondations sur l'emprise existante) et création des fondations nouvelles et infrastructures associées : estimation 50 K€
- l’aménagement d'une citerne d'eau pluviale à l'intérieur des toilettes publiques existantes (incluant raccordement des canalisations en surverse au réseau, système de pompage, arrosage, équipements courants faibles (sécurité, communications etc...)) : estimation 10 K€
- la fourniture et l’installation des équipements d’éclairage extérieur, (à charge TE 53 et financé à 75% par la ville) : estimation 50 K€
- la fourniture et l’installation de 2 caméras de vidéosurveillance : estimation 20 K€

- la fourniture et l'installation de bornes de recharges (à charge TE53),
- la fourniture, l'installation et le raccordement de toilettes publiques : estimation 40 K€

Le coût des estimations travaux hors lots espaces verts et VRD est de : 170 K€ H.T.

Le coût des études est de 161 542.50 € H.T.

M Philippe PELLUAU évoque le sondage fait auprès des Renazéens au sujet du kiosque et le fait qu'il soit déplacé alors la question évoquait son maintien sur place. M. le Maire évoque son déplacement mais le fait qu'il reste sur la Place de l'Europe répond aux attentes des renazéens, ayant eu l'occasion d'échanger avec bon nombre d'entre eux à ce sujet.

M Philippe PELLUAU relève que le coût des travaux est supérieur à 1 M€ et que le déplacement du kiosque présente un risque important. M. le Maire n'a pas la même vision de ce risque sans pour autant reconnaître cette complexité.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 19 Voix Pour et 3 Abstentions (M Philippe PELLUAU, Mme Lucinda GONCALVES-MENNEGUERRE et M Claude JUGE) :

PRIORISE le dossier d'aménagement des places de l'Europe et de l'église en priorité 1 pour la demande DETR / DSIL 2024 dans la Rubrique 1 A Opération globale de revitalisation de centre-bourg avec bonus pour la commune labellisée « Petites Villes de Demain » et 7° opération visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat (CTRE),

ADOPTE le projet,

SOLLICITE la subvention DETR/DSIL 2024 dans le cadre des travaux de revitalisation du centre-ville de RENAZÉ Places de l'Europe et de l'église,

SOLLICITE toutes autres subventions auprès des partenaires financiers dans la limite de 80% du montant H.T. des travaux (Etat - Région – Agence de l'eau – CD53 – fonds leader, ADEME...),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant,

ADOPTE le plan prévisionnel de financement suivant :

Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre		
Paysagiste, concepteur	AGENCE 22°	51 765.50 €
VRD	INGE INFRA	43 234.50 €
Architecte	En cours de consultation (déplacement du kiosque, toilettes publiques et citerne à eau)	20 000.00 €
Études complémentaires / frais annexes		
Etude de pré-programmation	Monono	7 200.00 €
Relevé topographique	Cabinet LANGEVIN	2 500.00 €
Etude géotechnique	ECR environnement	2 490.00 €
Expert phytosanitaires des arbres	M David HAPPE	1 092.50 €
Etude sur les réseaux	ADRÉ	3 210.00 €
Publicité et annonces légales		2 100.00 €
Diagnostic amiante	SOCOTEC	1 700.00 €
Indemnités de concours	Agences 22° - Résonance - Atelier 360°	15 000.00 €
Etude structures - kiosque	En cours de consultation	5 000.00 €
Etude sécuritaire carrefours	En cours de consultation	6 250.00 €
Sous-total MOE/Études		161 542.50 €
Travaux ou acquisitions		
Espaces verts	Estimation AVD	229 130.50 €
VRD	Estimation AVD	805 400.00 €
Déplacement du kiosque	Estimation AVP	50 000.00 €
Aménagement d'une citerne d'eau pluviale	Estimation AVP	10 000.00 €
Eclairage public	Reste à charge commune 75% - maitre d'ouvrage Territoire d'Energie Mayenne	50 000.00 €
Vidéo surveillance	Estimation AVP	20 000.00 €
Installation de toilettes publiques	Estimation AVP	40 000.00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		1 204 530.50 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 366 073.00 €

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR		sollicité	500 000.00 €	36.60%
DSIL		sollicité	100 000.00 €	7.32%
Autres aide État	FIPD	sollicité	10 000.00 €	0.73%
Conseil régional	Contrat Pays de la Loire 2026	sollicité	30 000.00 €	2.20%
Conseil régional	Fonds de revitalisation des centres villes	sollicité	150 000.00 €	10.98%
Conseil départemental	Produit des amendes de police	sollicité	10 000.00 €	0.73%
Agence de l'eau	AAPLIFE	sollicité	85 437.50 €	6.25%
ADEME	Urba sanTé	sollicité	15 000.00 €	1.10%
Banque des Territoires		acquis	64 902.00 €	4.75%
Banque des Territoires	Ingénierie - kiosque et ouvrages annexes	sollicité	25 000.00 €	1.83%
Etat	Fonds vert	acquis	40 562.50 €	2.97%
Etat	Fonds vert via TE53	sollicité	20 000.00 €	1.46%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		1 050 902.00 €	76.93%
Part de la collectivité	Fonds propres		15 171.00 €	
	Emprunt (BDT)		300 000.00 €	
	Participation du maître d'ouvrage		315 171.00 €	23.07%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 366 073.00 €	

2024 – 007 : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX PARTENAIRES FINANCIERS AUTRES QUE LA DETR/DSIL 2024 - ADOPTION DU PROJET D'AMENAGEMENT DES PLACES DE L'EUROPE ET DE L'EGLISE

M. le Maire expose le projet d'aménagement des places de l'Europe et de l'église.

L'estimation des prix est la suivante :

Lot Espaces Verts :	229 130.50 € H.T.
Lot VRD :	805 400.00 € H.T.
TOTAL : .	1 034 530.50 € H.T.

N.B : Cette estimation n'intègre pas :

- le déplacement du kiosque (incluant la démolition des fondations sur l'emprise existante) et création des fondations nouvelles et infrastructures associées : estimation 50 K€

- l'aménagement d'une citerne d'eau pluviale à l'intérieur des toilettes publiques existantes (incluant raccordement des canalisations en surverse au réseau, système de pompage, arrosage, équipements courants faibles (sécurité, communications etc...)) : estimation 10 K€
 - la fourniture et l'installation des équipements d'éclairage extérieur, (à charge TE 53 et financé à 75% par la ville) : estimation 50 K€
 - la fourniture et l'installation de 2 caméras de vidéosurveillance : estimation 20 K€
 - la fourniture et l'installation de bornes de recharges (à charge TE53),
 - la fourniture, l'installation et le raccordement de toilettes publiques : estimation 40 K€
- Le coût des estimations travaux hors lots espaces verts et VRD est de : 170 K€ H.T.

Le coût des études est de 161 542.50 € H.T.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 19 Voix Pour et 3 Abstentions (M Philippe PELLUAU, Mme Lucinda GONCALVES-MENNEGUERRE et M Claude JUGE) :

ADOPTE le projet,

SOLLICITE les subventions auprès des partenaires financiers suivants :

- ➔ Etat - Région – Agence de l'eau – CD53 – Banque des Territoires, et l'ADEME dans le cadre des travaux de revitalisation du centre-ville de RENAZÉ Place de l'Europe et de l'église,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant,

ADOPTE le plan prévisionnel de financement suivant :

Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre		
Paysagiste, concepteur	AGENCE 22°	51 765.50 €
VRD	INGE INFRA	43 234.50 €
Architecte	En cours de consultation (déplacement du kiosque, toilettes publiques et citerne à eau)	20 000.00 €

Études complémentaires / frais annexes		
Etude de pré-programmation	Monono	7 200.00 €
Relevé topographique	Cabinet LANGEVIN	2 500.00 €
Etude géotechnique	ECR environnement	2 490.00 €
Expert phytosanitaires des arbres	M David HAPPE	1 092.50 €
Etude sur les réseaux	ADRÉ	3 210.00 €
Publicité et annonces légales		2 100.00 €
Diagnostic amiante	SOCOTEC	1 700.00 €
Indemnités de concours	Agences 22° - Résonance - Atelier 360°	15 000.00 €
Etude structures - kiosque	En cours de consultation	5 000.00 €
Etude sécuritaire carrefours	En cours de consultation	6 250.00 €
Sous-total MOE/Études		161 542.50 €
Travaux ou acquisitions		
Espaces verts	Estimation AVD	229 130.50 €
VRD	Estimation AVD	805 400.00 €
Déplacement du kiosque	Estimation AVP	50 000.00 €
Aménagement d'une citerne d'eau pluviale	Estimation AVP	10 000.00 €
Eclairage public	Reste à charge commune 75% - maitre d'ouvrage Territoire d'Energie Mayenne	50 000.00 €
Vidéo surveillance	Estimation AVP	20 000.00 €
Installation de toilettes publiques	Estimation AVP	40 000.00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		1 204 530.50 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 366 073.00 €

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR		sollicité	500 000.00 €	36.60%
DSIL		sollicité	100 000.00 €	7.32%
Autres aide État	FIPD	sollicité	10 000.00 €	0.73%
Conseil régional	Contrat Pays de la Loire 2026	sollicité	30 000.00 €	2.20%
Conseil régional	Fonds de revitalisation des centres villes	sollicité	150 000.00 €	10.98%
Conseil départemental	Produit des amendes de police	sollicité	10 000.00 €	0.73%

Agence de l'eau	AAPLIFE	sollicité	85 437.50 €	6.25%
ADEME	Urba sanTé	sollicité	15 000.00 €	1.10%
Banque des Territoires		acquis	64 902.00 €	4.75%
Banque des Territoires	Ingénierie - kiosque et ouvrages annexes	sollicité	25 000.00 €	1.83%
Etat	Fonds vert	acquis	40 562.50 €	2.97%
Etat	Fonds vert via TE53	sollicité	20 000.00 €	1.46%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		1 050 902.00 €	76.93%
Part de la collectivité	Fonds propres		15 171.00 €	
	Emprunt (BDT)		300 000.00 €	
	Participation du maître d'ouvrage		315 171.00 €	23.07%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 366 073.00 €	

BATIMENTS

2024 – 008 : IMMEUBLE – 89 RUE DE LAUBINIÈRE

La locataire qui occupait le logement communal 89, Rue de Laubinière a quitté la commune.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de mettre en vente cet immeuble après avoir consulté le service des Domaines pour estimer sa mise à prix.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.



ASSOCIATIONS

2024 – 009 : ASSOCIATION FRANCAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE – APPEL A COTISATION 2024

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de renouveler son adhésion à l'AFCCRE pour 2024, soit une cotisation de **255 €**.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- **COMMISSION CULTURELLE DU 25 JANVIER 2024**

Lecture est faite par Mme Christelle EVAÏN du compte rendu de la commission culturelle du 25 janvier 2024. Les élus sont également invités à s'inscrire selon leur disponibilité pour le printemps des poètes et les nuits de la Mayenne.

INTERCOMMUNALITE

- **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2024**

Mme Dorinne BALOCHE fait un compte rendu du conseil communautaire du 29 janvier 2024 qui portait essentiellement sur le DOB.

INFORMATIONS

- **SENTIER PEDESTRE DE RONDEAU :**

M Patrick GAULTIER a rencontré la DDT pour qu'un sentier pédestre reliant le Chéran puisse passer le long de la future centrale photovoltaïque sans empiéter sur l'ilot de senescence.

- **VOIRIE – POINT SUR LES TRAVAUX - RUE DE KIRCHHEIM :**

M Norbert LIVENNAIS informe que les trottoirs sont refaits Rue de Kirchheim, Il reste la piste mixte entre le complexe 2000 et le boulevard Pasteur ainsi que les rétrécissements à réaliser. Le marquage à la peinture pour laisser un passage confortable aux piétons et des plots routiers le long de la piste mixte compléteront cet aménagement.

- **CONFECTION D'UN DRAPEAU A L'EFFIGIE DE LA COMMUNE POUR LE PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE :**

Mme Dorinne BALOCHE informe que la CCPC, pour le passage de la flamme et la journée à la Rincerie, demande à ce que chaque commune soit représentée par un drapeau. Le prix de revient est de 120 € TTC.

➤ **REOUVERTURE DU SERVICE MEDECINE**

M. le Maire informe que le service médecine de l'HLSOM de Renazé réouvrira le 1^{er} février 2024 à l'hôpital de Renazé.

➤ **AGENDA :**

- Samedi 3 février 2024 – Photo ECCR
- Repas du CCAS – mercredi 5 juin 2024

QUESTIONS DIVERSES

➤ **STATIONNEMENT RUE DES VIGNES :**

Mme Sonia GUIOULLIER informe qu'en face de l'activité de tatouage Rue des Vignes, les clients stationnaient sur la voie douce, ce qui détériore le revêtement. Il est répondu que la personne a déjà été informée. Elle va créer un stationnement à l'intérieur de sa propriété pour sa clientèle.

➤ **RESURGENCE D'EAU SUR LA RD110 AU NIVEAU DU CHEMIN DE LA JOLISERIE**

Mme Sonia GUIOULLIER évoque l'écoulement d'eau sur le RD110 au niveau du carrefour du chemin de la Joliserie. Il s'agit d'une source, le CD53 en charge de cette voie va faire des travaux afin de capter cette source pour l'envoyer vers le fossé.

➤ **« SOIREE DU FEU » ORGANISEE PAR L'AMICALE DES POMPIERS**

M Philippe PELLUAU demande si le chauffage sera opérationnel pour la « soirée du feu » du 10 février prochain à la salle Omnisports. Compte tenu des essais effectués, il n'est pas garanti que le chauffage fonctionne correctement. M Philippe PELLUAU en prend note et informe que cette soirée sera déplacée à la salle de Congrier. En parallèle, la commune a demandé au bureau LCA une étude en vue d'étudier un mode de chauffage adapté à cette salle.

➤ **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : le 5 mars 2024.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.